

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 692

présenté par
M. Philippe Vigier et M. Richard

ARTICLE 20

Supprimer les alinéas 94 à 112.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le dispositif de sanction administrative proposé par le présent projet de loi.